



Cotisations et dons à l'ADPEP 30 Année 2026

BULLETIN D'ADHÉSION

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin d'adhésion complété et signé.

**En cas de règlement par virement, merci de préciser votre nom ou celui de la structure en référence.*

* **Raison Sociale :**

* **NOM :** * **Prénom :**

* **Adresse :**

.....

E-mail

* Je verse ce jour la somme de : € (15 € minimum ^①) par :

Virement bancaire (le RIB peut vous être transmis sur demande à siege@adpep30.org)

Espèce

Chèque n° du Banque

Fait à, le

Signature :

(1) Pour les titulaires de la carte d'invalidité, le montant minimum est ramené à 5 €.

*** A renseigner obligatoirement pour obtenir le reçu donnant droit à une réduction d'impôts.**

Réduction d'impôt :

L'ADPEP 30 est affiliée à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public reconnue d'utilité publique par Décret du 16 août 1919. Dans ce cadre, notre Association Départementale est donc habilitée à recevoir des dons et cotisations de personnes physiques donnant droit à une réduction d'impôt de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU GARD

60 rue Pierre Semard 30000 NIMES tél : 04 66 36 31 60 –

e-mail : siege@adpep30.org – site : www.adpep30.org